



# Inscrire mon entreprise dans une stratégie bas carbone

## Etape 1 : L'exercice du Bilan GES

# Rappel du contexte & des objectifs

> Deux textes fondamentaux qui fixent le cap...

- L'Accord de Paris au niveau international
- La Stratégie Nationale Bas Carbone au niveau français

...pour un même objectif : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

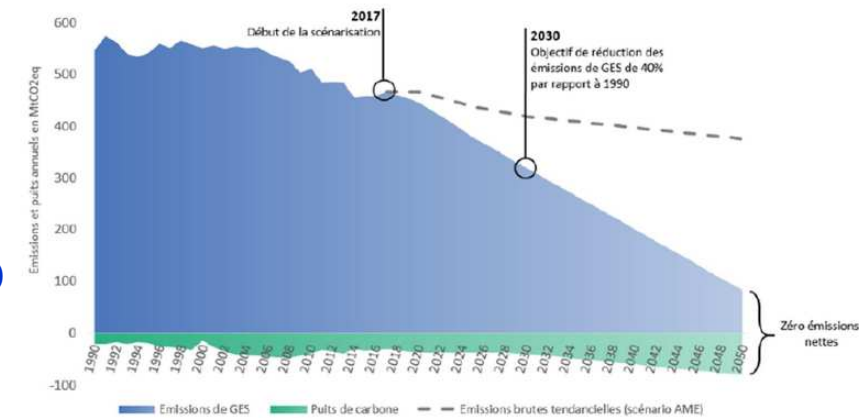
En France, cela équivaut à **réduire par 6 nos émissions de GES en passant de 450 MtCO<sub>2</sub>e aujourd'hui à 80 MtCO<sub>2</sub>e en 2050.**

Tout en **réduisant notre empreinte** carbone pour participer à l'objectif mondial

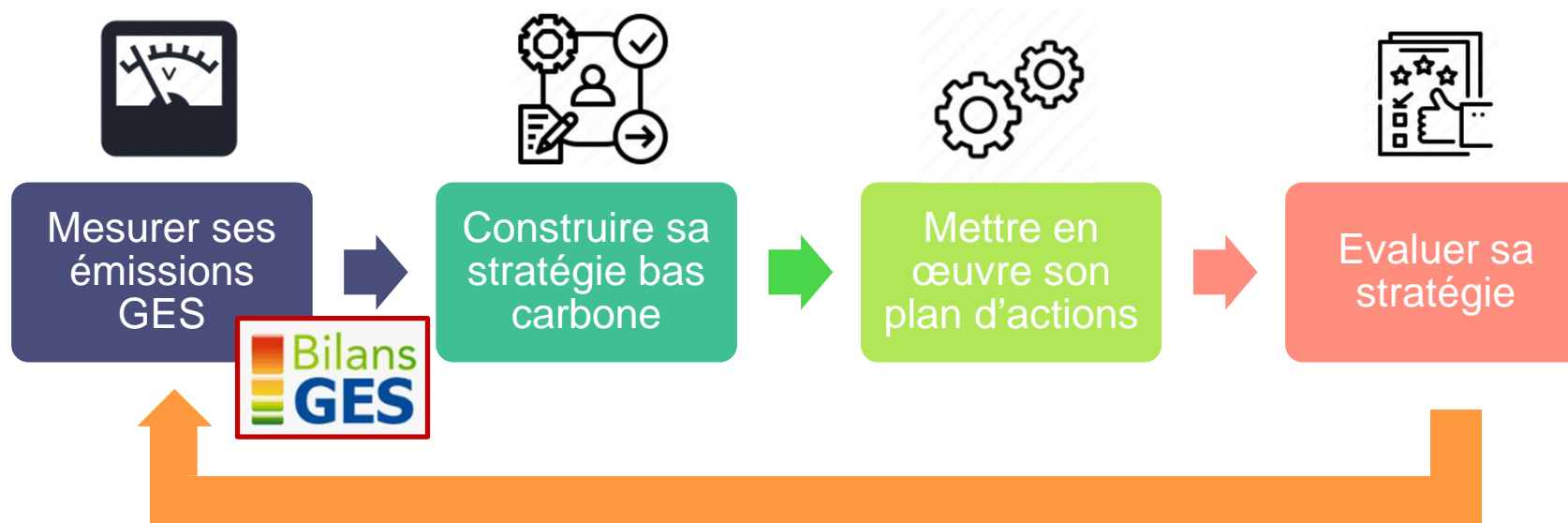
> Pour atteindre cet objectif, tout le monde est concerné : Etat, entreprises, collectivités, particuliers.

Chaque acteur est appelé à s'engager dans une démarche de neutralité carbone, impliquant en premier lieu la réduction de son empreinte carbone, c'est-à-dire la réduction de ses **émissions directes et indirectes.**

Pourquoi ? Pour la majeure partie des organisations, **70% de l'empreinte carbone des entreprises est liée aux émissions indirectes.**



# Vision globale du processus bas carbone



# L'exercice de Bilan GES

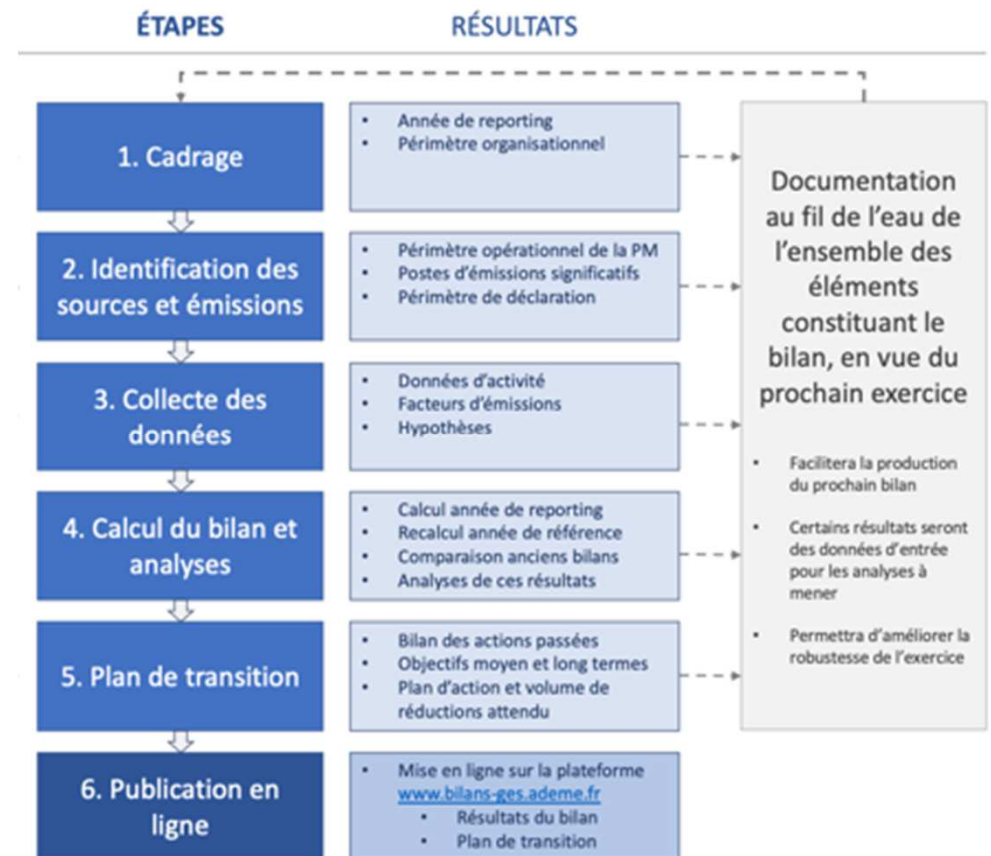
« Compter pour savoir, Savoir pour agir, Agir pour réduire »

Michel Havard [*Rapport Havard*, 2009]

Un Bilan GES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation.

Les émissions de l'entité sont ordonnées selon des catégories prédéfinies appelées « postes ».

Ce classement permet **d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte**. C'est sur ces postes que doit porter la stratégie carbone de l'entité permettant de **renforcer sa résilience et sa compétitivité face aux défis de demain**



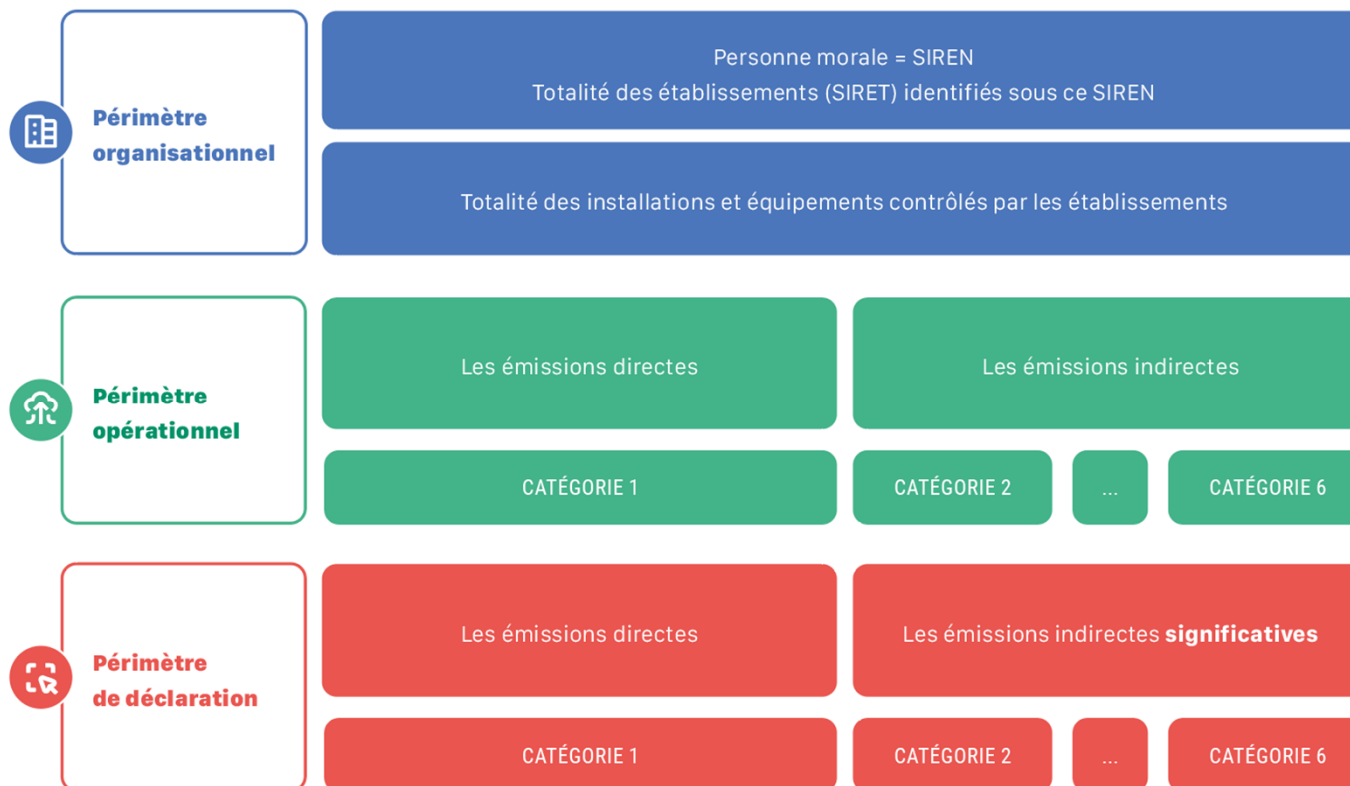
# Déterminer son année de reporting

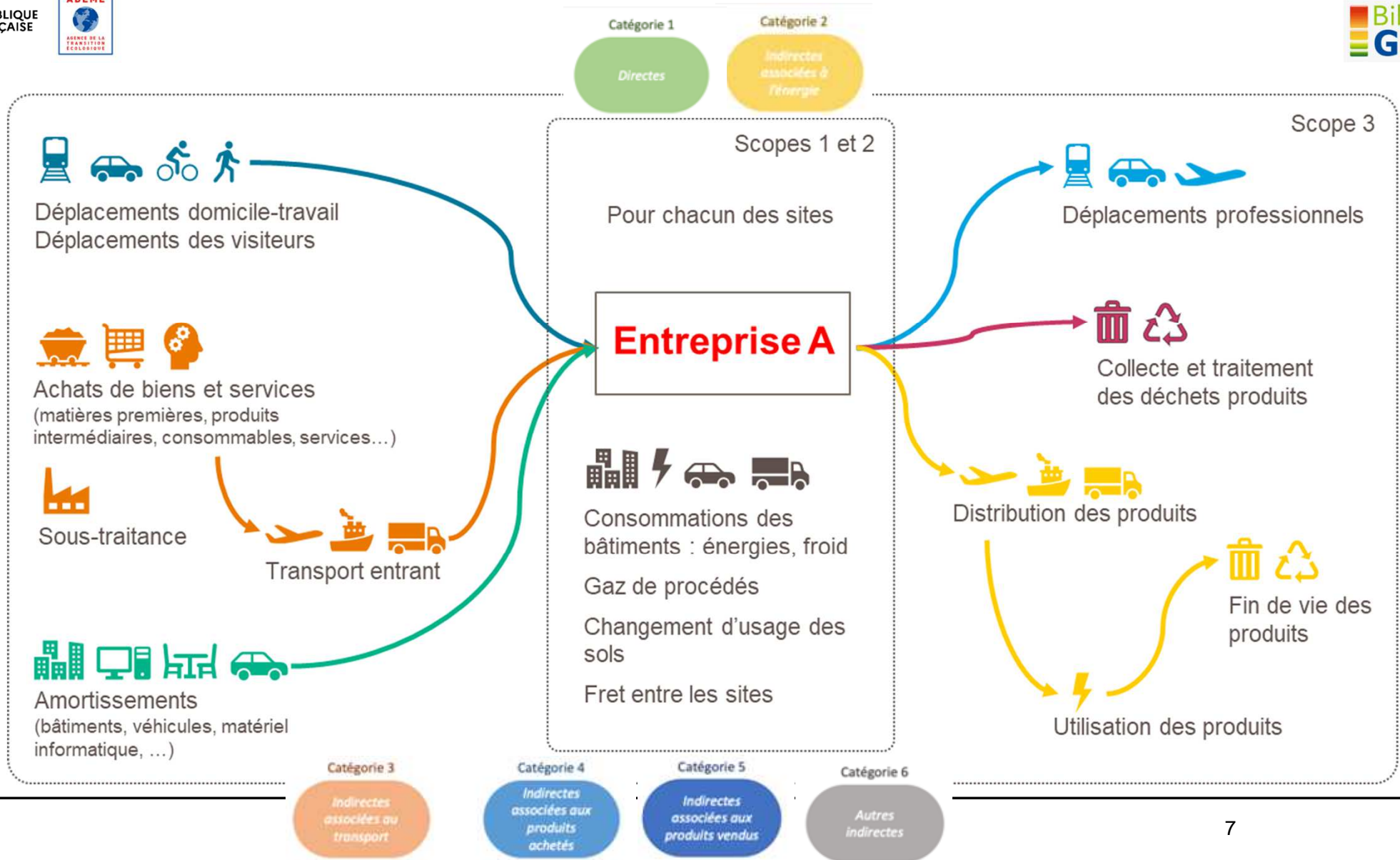
L'année de reporting est l'année sur laquelle portent les données d'activité collectées pour établir le bilan d'émissions de GES.



# Définition de son périmètre

Déterminer son périmètre organisationnel pour établir son périmètre opérationnel et in fine, son périmètre de déclaration





# Définition des émissions indirectes significatives

Le scope 3 (émissions indirectes hors énergie = catégories 3 à 6) représente en général **au moins 70% des émissions totales de l'entreprise.**

Pour déterminer ses émissions indirectes significatives, plusieurs critères peuvent être pris en compte, **le critère d'ampleur étant prépondérant.**

Chaque entreprise explicite les critères retenus et justifie ses choix.

Ampleur



Niveau d'influence

Importance stratégique et vulnérabilité

Lignes directrices spécifiques au secteur

Sous-traitance

Engagement du personnel



# Quantification des émissions

L'organisme doit choisir et utiliser des méthodologies de quantification qui réduisent le plus possible l'incertitude et produisent des résultats exacts, cohérents et reproductibles.

Il convient que l'approche de quantification tienne également compte de la faisabilité technique et du coût :

- Mesures directes
- Calculs via un modèle de quantification :

Auprès de ses fournisseurs, ou à partir de bases de données de référence comme la Base Carbone®

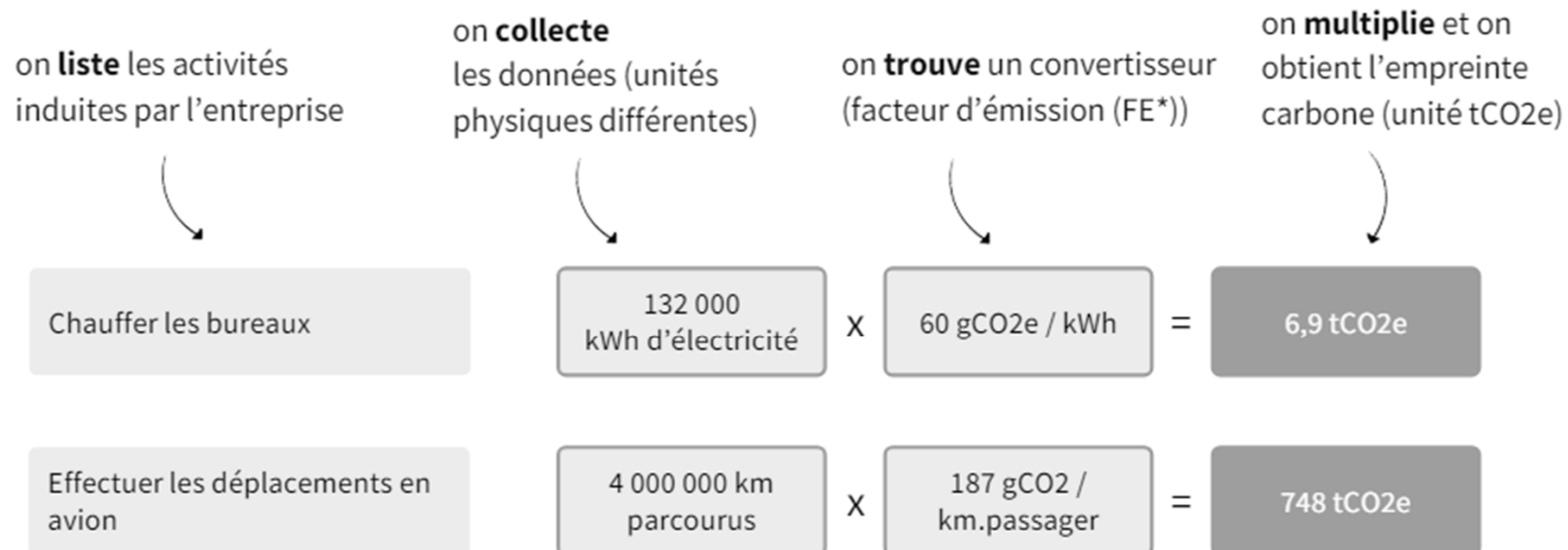
$$\text{donnée d'activité} \times \text{facteur d'émissions} = \text{GES}$$

Collectées au sein de l'entreprise

$$100 \text{ tonnes d'acier} \times 2211 \frac{\text{kgCO}_2\text{e}}{\text{t}} = 221,1 \text{ tCO}_2\text{e}$$

L'incertitude associée aux approches de quantification doit être reportée.

# Un principe de calcul simple



\* : Les FE sont en général ceux de la base empreinte de l'ADEME

# Co-construction du plan de transition

> Le Bilan GES ne se limite pas à un reporting des émissions

> Il implique la **co-construction avec la Direction** d'un **plan de transition**. Il est construit de manière à constituer la feuille de route de l'entreprise.

Il présente – a minima – **les actions et les moyens à mettre en œuvre** au cours des années courant jusqu'à l'établissement du prochain bilan, ainsi que **le volume global des réductions GES** attendu pour les émissions directes et indirectes.

Il est recommandé d'inclure également des objectifs de réductions à moyen et long termes (par ex : 2030 et 2050).

Dès le second Bilan GES, le plan de transition inclut également la description des actions mises en œuvre au cours des années suivant le bilan précédent ainsi que les résultats obtenus. Il est important d'y ajouter en cas de non mise en œuvre des actions projetées, une analyse des causes et la justification de non mise en œuvre.

# Ajouter des informations additionnelles

## Emissions évitées

### Peuvent être comptabilisés en émissions évitées :

- La valorisation matière et énergie des déchets
- La production d'EnR ou de vapeur issue de la cogénération
- La vente de produits ou services dont l'usage ou le traitement de fin de vie permettent de réduire les GES
- Le financement de projet permettant de réduire les GES (compensation volontaire)

**Les émissions évitées sont comptabilisées séparément** et ne sont en aucun cas additionnées aux émissions induites du Bilan GES.

## Consommation d'EnR

Il s'agit d'indiquer la **part d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation totale d'énergie** de l'organisation.

> Il s'agit bien d'énergie consommée directement par ses équipements et installations.

> L'énergie concernée répond aux critères de la garantie d'origine ou de meilleurs critères.

# Les ressources disponibles

# Les principales ressources disponibles

[www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr)

## Le Centre de Ressources Bilans GES

- Des pages génériques explicitant la démarche de Bilan GES, les étapes de mise en œuvre, la réglementation, etc.
- La Base Carbone® qui met à disposition gratuitement tous les FE et sa documentation
- Un forum et une boîte mail SAV pour poser des questions techniques.

## La méthode réglementaire

Elle détaille l'ensemble de la démarche de Bilan GES point par point, et précise les attentes de l'exercice au regard de la demande réglementaire.

Pour l'accompagner, il existe une FAQ

## Les guides sectoriels

- 18 guides dispo (50% des secteurs des entreprises obligées)
- Développés avec les fédérations professionnelles
- Faciliter l'exercice de bilan et en améliorer la qualité



# Les principales ressources disponibles

## Les autres acteurs mobilisés : APCC, CINOV TEN, ABC

> Ces acteurs sont directement impliqués dans les instances collégiales autour de la réglementation (PCN, Comité de Gouvernance de la Base Carbone®, etc.) et collaborent avec l'ADEME pour la montée en compétence des acteurs sur le sujet de la comptabilité carbone.

> Des exemples de ressources :

### « Le panorama des outils » publication ABC

<https://www.associationbilancarbone.fr/wp-content/uploads/2020/01/panorama2-guide-vdef.pdf>

### Les annuaires de l'APCC ou l'ABC

<https://apc-climat.fr/qui-sommes-nous/annuaire-des-membres/>  
<https://www.associationbilancarbone.fr/annuaire-des-prestataires/>

### Le catalogue de formation de l'ABC



Mieux compter pour  
mieux agir : se former au  
Bilan Carbone\*



Faire vivre sa stratégie  
bas carbone : se former  
au SM-GES\*



Améliorer et évaluer sa  
stratégie bas carbone : se  
former aux méthodes ACT\*

### Les webconfs de l'APCC et le Sommet Virtuel du Climat

1h à 1h30 d'échange autour d'experts techniques et de témoignages

<https://apc-climat.fr/actualites/les-webconfs-de-lapcc/>  
<https://sommetsvirtuelclimat.com/replays-2021/>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci**